



Paris, le 12 décembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Revenu des agriculteurs : Présentation des résultats prévisionnels pour 2013

La Commission des comptes de l'agriculture de la Nation s'est réunie le 12 décembre 2013 pour examiner la situation prévisionnelle du revenu des exploitations agricoles en 2013.

Le résultat courant avant impôts, par actif non-salarié, des exploitations agricoles serait en baisse en 2013 (-15 % par rapport à la moyenne des trois dernières années) et atteindrait près de 30 000 euros en moyenne.

En 2013, la conjoncture des prix de la plupart des produits animaux et végétaux (fruits, légumes, vins d'appellation) a été bien orientée mais des conditions climatiques difficiles ainsi que la baisse des prix des céréales et des oléagineux après trois années exceptionnelles ont pénalisé certaines productions.

Les revenus moyens progressent ainsi pour :

- la viticulture, qui avait connu une récolte 2012 historiquement faible
- l'arboriculture fruitière, avec des situations diverses selon les productions
- l'élevage bovin laitier, suite à la revalorisation du prix du lait.

Les revenus moyens se replient pour les autres productions, et notamment pour :

- les grandes cultures, confrontées à une forte baisse des prix suite à des perspectives de récoltes mondiales favorables, et à une hausse des prix des engrais
- les élevages bovins viande, ovins et caprins, sur lesquels pèsent le coût de l'alimentation animale et dont les revenus restent les moins élevés
- les élevages de porcins et ceux de volaille confrontés à la forte baisse du prix des œufs
- le maraîchage, du fait de baisses de production.

Sur une moyenne triennale qui permet de lisser les variations, le revenu des grandes cultures demeure nettement supérieur à celui constaté dans l'élevage :

- 55 300 euros pour les grandes cultures sur la période 2010-2012, et 49 400 euros pour le triennal 2011-2013 prévisionnel,
- 27 100 euros pour les éleveurs de bovins lait (2010-2012) et 26 600 euros (2011-2013 prévisionnel)
- 18 400 euros pour les éleveurs de bovins viande (2010-2012) et 19 600 euros (2011-2013 prévisionnel)
- 19 500 euros pour les éleveurs d'ovins et de caprins (2010-2012) et 18 500 euros (2011-2013 prévisionnel).

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Cette situation structurelle justifie le rééquilibrage des aides de la PAC au profit des productions les plus fragiles.

Ces résultats confirment par ailleurs la sensibilité du secteur des grandes cultures à la volatilité des marchés mondiaux. C'est pour en prévenir et en amortir les effets que la France mène une action résolue tant au plan international, dans le cadre du G20 et de la FAO, que par la mise en place de dispositifs de lissage des revenus au niveau national.

Pour mieux armer la filière dans ce contexte instable, une attention particulière est aussi portée par le Gouvernement au renforcement de sa compétitivité. C'est l'objet des discussions en cours au sein d'un groupe à haut niveau réunissant la filière céréalière et les pouvoirs publics.

Dans les filières animales, le prix de l'alimentation animale n'a que partiellement intégré la baisse des cours mondiaux des céréales (oléagineux et protéagineux). Face aux difficultés à répercuter ces coûts encore élevés au niveau de la transformation et de la distribution en 2013, le gouvernement œuvre à l'amélioration des relations commerciales entre les acteurs : renforcement du rôle de la médiation dans la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, clause de renégociation dans les contrats dans la loi Consommation, réflexions menées actuellement pour élaborer des stratégies communes de filières.